

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

www.snudifo13.org

Bulletin n° 184

1 euro

mai-juin 2021

Déposé le 24 / 06 / 21.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Bulletin spécial

AESH

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Préparons la manifestation nationale chez Blanquer !

AESH :

- ➔ **Un vrai statut !**
- ➔ **Un vrai salaire !**
- ➔ **Abandon des PIALs !**

● **Les AESH se mobilisent et s'organisent.** *pages 2 et 3*

● **Abandon des PIALs : à afficher** *pages 4 et 5*

(Info dernière minute : Nous venons d'apprendre que des référents PIAL, dans notre département, seraient à la prochaine rentrée des principaux de collèges. N'est-ce pas aller vers une fusion de la gestion des AESH 1^{er} et 2nd degrés ?)

● **Pour préparer la suite, aider à la mobilisation, caisse de soutien...**

page 6

● **Infos utiles**

page 7

● **Se syndiquer au SNUDI FO**

page 8

Les AESH se mobilisent et s'organisent.

Dès le début de l'année 2021, dans de nombreux départements, les AESH se mobilisent contre leurs conditions de travail qui se sont encore dégradées avec la mise en place des PIAL, leur salaire de misère, le manque de considération de l'administration à leur égard, etc ... Leurs revendications sont bien résumées par les 300 AESH en grève et rassemblés devant le rectorat de Seine-Saint-Denis (93) avec leurs organisations syndicales (FO, CGT, FSU, SUD), le 9 février :

« Nous voulons un vrai statut, un vrai salaire et l'arrêt des PIAL !

Ce jour-là, ils ont lancé un appel à tous les AESH de France, dont voici un extrait :

« Nous, AESH présents aujourd'hui, avec les organisations syndicales appelons toutes les AESH de France, avec leurs syndicats, à se réunir rapidement, à s'organiser en comité de mobilisations. Nous devons tous aller au ministère, début avril serait une bonne date ! Parce qu'il y en a marre d'être pris pour des esclaves, parce que nous voulons retrouver notre dignité, parce que nous voulons un vrai statut et un vrai salaire, parce que nous voulons l'arrêt des PIAL et l'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, parce que nous ne sommes pas des « bouche-trous », nous sommes de vrais professionnels ! Dans la France entière, constituons nos délégations, allons voir Monsieur Blanquer, exigeons la satisfaction de nos revendications ! Emparons-nous de la mobilisation. Nous irons jusqu'au bout ! ».

Le SNUDI FO 13 se fait le relais de cet appel et organise une Réunion d'Informations Syndicales le 17 mars. Le 8 avril, l'ensemble des organisations syndicales lancent une journée de mobilisation à Paris et dans les départements. Malgré, la réorganisation des vacances scolaires, les AESH et les enseignants manifestent en nombre devant les DSDEN. A Marseille, une délégation est reçue pendant près de deux heures. Magali, AESH en école élémentaire, représente FO 1^{er} degré. Elle pose les revendications déterminées ensemble le 17 mars. Le ministre reste sourd aux revendications des AESH.

Alors le 3 juin, nouvelle journée de grève et de mobilisations. Les AESH sont encore plus déterminé(e)s. Elles/ils luttent contre un salaire de misère, pour pouvoir travailler plus, elles/ils défendent les enfants qu'elles/ils accompagnent en dénonçant les dérives des PIALS. Les AESH s'organisent dans leurs écoles pour faire débrayer les collègues, pour expliquer aux enseignants ce qu'elles veulent, qu'ils peuvent les soutenir en participant au rassemblement. Le 3 juin, à Marseille, elles/ils viennent en nombre à la préfecture, devant le représentant du gouvernement, plus nombreuses/nombreux que le 8 avril, malgré des rassemblements appelés dans tout le département.

Une nouvelle fois, une délégation est reçue. FO défend à nouveau les revendications définies lors de la RIS du 25 mai, revendications qui se font de plus en plus précises au fur et à mesure des mois qui s'écoulent.

- Un vrai statut ;
- Un vrai salaire, augmentation des salaires, rééchelonnement de la grille avec au moins 6 points d'indice de différence entre chaque niveau ;
- Abandon des PIALS ;
- Un temps plein à 24 heures pour tous les personnels qui le souhaitent ;
- Création de BD AESH 1er degré non rattachés au PIAL ;
- Avoir la possibilité d'une mutation départementale (liste de vœux d'affectation) ;



- Unité des droits des AESH sur le plan national ;
- Recrutement des AESH à hauteur des notifications MDPH ;
- Ouverture des droits des AESH indépendamment de leurs affectations (Lycée St Exupéry, DSDEN) ;
- Reprise de l'ancienneté quel que soit le contrat AESH signé, ouvrant droit à un reclassement ;
- Prime pour les AESH travaillant en ULIS ;
- Prime pour les AESH travaillant en REP/REP+.

Ce 3 juin, nous n'avons eu aucune réponse positive de la part du représentant de l'Etat ! Aucun représentant de la DSDEN 13 n'était présent lors de l'audience ! Le représentant du préfet a même demandé ce qu'était une AESH ! **Ce n'est pas acceptable ! Il y a urgence !**

Alors, voilà ce que nous avons déclaré à l'issue de l'audience devant les AESH rassemblés devant la préfecture :

"Dès ce soir, si le Ministre n'a pas répondu positivement à nos revendications, nous vous proposons de vous réunir dès le lendemain dans vos établissements pour décider des suites à donner. Notre fédération a posé un préavis de grève jusqu'au 6 juillet. Nous devons passer le cran supérieur et tant que nous n'obtiendrons pas satisfaction, nous devons rester mobilisés et unis avec les organisations syndicales. C'est devant le patron qu'il faut aller arracher ces revendications ! C'est au ministère qu'il faut aller crier nos revendications : Tous chez Blanquer !

Oui, il est encore possible de gagner par la grève et la manifestation ! Les agents de la ville de Paris, après 4 jours de grève, dans l'unité ont obtenu un 1^{er} recul contre la municipalité parisienne qui veut supprimer des jours de congé et imposer les 1607h. Après 22 mois de grèves et de mobilisation, les femmes de ménage de l'hôtel Ibis Batignolles à Paris ont obtenu gain de cause sur leurs augmentations de salaire et leurs conditions de travail. Comme eux, c'est par la mobilisation, la grève, l'unité sur les revendications avec les organisations syndicales que nous y arriverons."

La mobilisation se poursuit, nous organisons une RIS le 23 juin pour préparer la montée à Paris.

Préparons la manifestation nationale chez Blanquer !



"RENTRÉE 2021 : TOUT LE TERRITOIRE SERA ORGANISÉ EN PIAL."

La Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a créé les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés). Ces pôles ont des conséquences à la fois sur les conditions de travail des personnels qu'ils soient AESH et enseignants mais également sur la prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

« Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont créés dans chaque département. Ils ont pour objet la **coordination des moyens d'accompagnement humain** au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Ils constituent **des pôles ressources** à destination de la communauté éducative ; ils **associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux**. »

Titre I, Chapitre IV, Article 25 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Mutualisation et flexibilisation des AESH au sein d'un territoire, le PIAL ...

Les PIAL imposent la flexibilisation des conditions de travail des AESH qui sont désormais affectés au sein d'un de ces pôles dans lesquels ils peuvent être appelés à se déplacer en fonction des besoins.

Une dotation d'AESH est attribuée à chaque PIAL que le coordonnateur est chargé de répartir en fonction des besoins.

On se retrouve ainsi avec des AESH déplacés d'une école à l'autre en fonction des urgences, du jour au lendemain sans prendre en compte les conséquences au niveau professionnel et personnel...

... et baisse du nombre d'heures d'accompagnement des élèves

Les PIAL permettent désormais de réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap : il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL.

Des milliers d'enfants se voient aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin.

Dans certains PIAL, il manque des dizaines d'heures d'accompagnement des élèves. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de s'adapter à cette pénurie de moyens.



Après les enseignants, les personnels médico-sociaux deviennent personnels ressources !

"Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social (ÉMAS) à la scolarisation des élèves en situation de handicap (se fera) d'ici la fin d'année scolaire 2020-2021. "

" Les Agences régionales de santé travaillent au déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire et l'objectif est de faire en sorte que d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021, l'ensemble des établissements scolaires puissent faire appel à une ÉMAS. "

Alors qu'en établissement médico-social, les élèves bénéficient d'enseignement mais aussi de soins, le Ministre, via les PIAL, instaure les EMAS, équipes de personnels médico-sociaux, destinés à venir en pompiers volants apporter des aides très parcellaires dans le milieu ordinaire, engendrant une perte de soins pour les élèves de ces établissements.

Rappelons que le ministre Blanquer a annoncé la scolarisation de 80% des élèves d'IME et d'ITEP en milieu ordinaire.

Les PIAL : outil de mutualisation des moyens alloués aux élèves en situation de handicap et de destruction des structures spécialisées

Comités de suivi de l'Ecole Inclusive à tous les niveaux pour accompagner la dislocation de l'enseignement spécialisé



Pour suivre et impulser le démantèlement de tout l'enseignement spécialisé ainsi qu'imposer l'inclusion systématique, les ministres Blanquer et Cluzel ont créé le Comité National de Suivi de l'école inclusive dont les comptes-rendus accessibles sur le site du ministère nous donnent la feuille de route explicite du gouvernement !

Depuis septembre 2020, les comités départementaux de suivi de l'Ecole Inclusive sont installés dans les départements ayant pour objectif de mettre en place la politique inclusive du gouvernement et la restructuration des établissements spécialisés.

L'inclusion systématique portée à son paroxysme dans le cadre de la politique d'évaluation accompagnement des personnels PPCR et du ministre Blanquer

Des départements nous signalent que des collègues alertant la hiérarchie au sujet d'élèves posant des problèmes en classe en raison de manque de soins se voient imposer un accompagnement obligatoire imposé par PPCR avec des visites de conseillers pédagogiques et des rapports écrits préconisant bien souvent des actions irréalisables par un enseignant en charge d'une classe entière... Dans une telle situation, le SNUDI-FO est aux côtés des collègues pour les défendre et dénoncer cet accompagnement.

Rappelons que le ministre Blanquer met en place les évaluations d'écoles à compter de la rentrée 2021. Nul doute que ces évaluations seront un levier supplémentaire pour imposer l'inclusion systématique contre l'intérêt des élèves et des personnels.

Abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ! Maintien et rétablissement des structures spécialisées !

Le 8 avril, malgré le confinement, des milliers d'enseignants, AESH, parents se sont rassemblés dans toute la France pour :

- ▶ une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- ▶ l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- ▶ la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ▶ recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins.

Pour contacter le SNUDI-FO 13 :

**contact@snudifo13.org
aesh.snudifo13@gmail.com**

Une école de Marseille s'organise pour le 3 juin ...

• Début de semaine, une lettre des AESH est lue devant les enseignants (extraits)

AESH en REP+ non syndiqués, nous avons discuté et conclu que nos conditions de travail continuent de se dégrader d'année en année. Depuis longtemps, dans tous les départements les AESH se mobilisent contre la précarité de leur situation qui ressemble fort à l'esclavage moderne. Le 8 avril dernier, AESH, enseignants et parents se sont rassemblés Le ministre n'a pas daigné recevoir la délégation parisienne et n'a pas répondu. Notre unité dans toute la France est plus qu'importante face à un gouvernement sourd à nos revendications. Malgré nos 700 euros et notre précarité, nous serons en grève le 3 juin 2021 pour nous faire entendre. Il est plus que nécessaire d'être reçus et entendus par Mr Blanquer. Merci à ceux et celles qui nous soutiendront.

• Le mardi, mot distribué aux parents par les enseignants

"Chers parents, Nous voulons attirer votre attention sur un problème préoccupant : celui des AVS. L'accueil des élèves en situation de handicap se dégrade : diminution du nombre d'heures d'accompagnement (5 heures au lieu de 15 heures) ; plusieurs élèves aidés par une seule AVS ; un élève suivi par des AVS différents durant la semaine. L'élève se retrouve sans aide une partie du temps ; l'enseignant a moins de temps pour aider les autres dans la classe ; les enfants, qu'ils soient en situation de handicap ou non se retrouvent en souffrance par manque d'accompagnement. Les AVS sont

indispensables au bon fonctionnement des classes. Elles sont impliquées au quotidien et pourtant leur statut est très précaire : salaire de misère, contrats courts et pas forcément renouvelés, manque de considération de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, les AVS seront en grève le jeudi 3 juin partout en France. Il y aura classe mais nous serons à leurs côtés à midi devant la préfecture. SOUTENEZ-LES !

RDV à 11h30 devant l'école jeudi ou directement à midi devant la préfecture."

Dans cette école, toutes les AESH ont débrayé le 3 juin, tous les enseignants sont venus au rassemblement à 11h30. Pour les AESH de cette école, c'est déjà une victoire !

Pour préparer la suite, aider à la mobilisation : caisses de soutien

Le SNUDI FO 13 a décidé d'indemniser tous les AESH syndiqués FO qui en feront la demande auprès du syndicat, sur présentation de la fiche de paie avec la mention de retrait de salaire le 3 juin pour service non fait.

Lors du rassemblement du 3 juin, le SNUDI FO 13 a aussi déclaré que beaucoup d'AESH n'avaient pu faire grève car ils ne le pouvaient pas financièrement. Alors comment permettre à tous de faire grève, si ce n'est en s'organisant dans les écoles, auprès des enseignants, des parents d'élèves pour collecter de l'argent qui pourra aider l'ensemble des AESH d'une école à faire grève et à monter sur Paris, là où cela se décide.



UN CHANGEMENT D'AFFECTATION PEUT-IL ÊTRE REFUSÉ ?

Un changement d'affectation peut avoir lieu en cours de contrat. Cette modification du contrat de travail par un avenant est légale. L'agent dispose alors d'un délai d'un mois pour retourner l'avenant signé. De plus, un changement de lieu de travail ne constitue pas une modification substantielle du contrat de travail si la zone géographique est la même. Si le salarié refuse de signer un avenant en ce sens, cela est considéré comme une faute professionnelle qui peut conduire à un licenciement (avec une carence de 4 mois pour toucher les allocations chômage). Les PIALs constituent des groupements d'établissements sur lesquels les AESH sont censés pouvoir intervenir (dans certains départements, un PIAL peut regrouper plusieurs dizaines d'établissements et écoles). Depuis leur généralisation par la loi dite "école de la confiance", des AESH sont affectés sans que leurs vœux soient respectés.

FO intervient pour défendre le respect des vœux émis. Faites appel au syndicat pour tout problème d'affectation.

DEMANDE DE PASSAGE DE 21 h à 24 h :
demander notre modèle de courrier.

LES CONTRATS : OU EN EST-ON ?

Concernant les avenants pour le passage de 39 semaines à 41 semaines.

- Si vous êtes employé par l'IA tous les avenants ont été envoyés sur les boîtes mails professionnelles ou personnelles pour régularisation. Si vous n'avez pas encore eu accès à cet avenant, contactez le syndicat.

- Si vous êtes employés par le lycée Saint Exupéry : le passage aux 41 semaines est effectif depuis Septembre 2019. Pour le vérifier, vous pouvez comparer votre fiche de paie d'Août 2019 et Septembre 2019. Celle de Septembre doit être plus élevée d'une cinquantaine d'euros. Si vous constatez une erreur, contactez le syndicat.

ACTION SOCIALE

Depuis 2007, les AESH recrutés par le rectorat ou, par délégation, par la DSDEN, ont droit à l'action sociale de l'Education Nationale. Vous avez donc accès aux prestations interministérielles (PIM) et aux prestations versées par les CAAS (commission académique d'action sociale). Les chèques vacances, les CESU (chèque emploi service universel) garde d'enfants sont également accessibles.

La FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux pour que tous les AESH bénéficient de l'action sociale. Elle demande que tous les AESH soient recrutés directement par le rectorat, et non par le biais du budget dit "hors-titre 2" consacré à la vie de l'élève et géré par l'établissement. Attention : les AESH en contrat avec l'établissement scolaire (collège ou lycée) ne bénéficient pas des PIM, ni des CESU.

EVOLUTION DE CARRIERE

Les agents non-titulaires n'ont pas de droit à la carrière. L'administration n'a aucune obligation d'augmenter leur salaire en fonction de leur ancienneté. C'est une des raisons pour lesquelles la FNEC FP-FO revendique l'intégration des AESH dans un corps de la fonction publique avec un vrai statut. Cependant, la circulaire du 6 juin 2019 prévoit que la rémunération puisse être réévaluée tous les trois ans selon une grille indicative qui va de l'échelon de base 329 (IM) à 363 (IM). En réalité, très peu d'AESH ont vu leur salaire augmenter en fonction de leur ancienneté. C'est la bataille syndicale et le rapport de force qui ont permis d'arracher une hausse des rémunérations comme à Clermont-Ferrand ou à Poitiers.

Construisons ce rapport de force, contactez le syndicat, venez participer aux réunions du SNUDI-FO 13.

(Traitement des AESH au 01/01/20 : salaire net = 80,37 % du salaire brut après application des retenues obligatoires. Pour vérifier le montant exact de votre rémunération, n'hésitez pas à nous contacter.)

L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE LA CSG

Cette indemnité instaurée pour tous les fonctionnaires et agents non-titulaires recrutés avant le 1^{er} Janvier 2018 n'avait pas été mise en place pour les AESH. Celle-ci doit être rattrapée, le ministère ayant donné des consignes dans ce sens. Au niveau de notre département le versement est prévu pour 2021, mais les services ne peuvent nous dire exactement quand. C'est au rectorat de débloquer la situation.

Il y a trois conditions à remplir :

1/ Avoir été en contrat AESH avant le 1^{er} janvier 2018

2/ Avoir renouvelé son contrat après le 1^{er} janvier 2018 (il ne doit pas y avoir eu de jour d'interruption).

3/ Etre actuellement en contrat (le bénéfice de l'IC CSG sera inscrit au contrat sous la forme d'un avenant).

TRANSPORTS

Les AESH peuvent prétendre à une prise en charge de 50% de l'abonnement (à minima mensuel) à des transports publics de voyageurs entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Contactez le syndicat pour obtenir l'imprimé-type.

Cadre réservé au syndicat													
n°		A		N		Rec /			OG /		C /		T
T	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	
Ch	Vt	Pr											

SNUDI FO 13 Carte 2021 / AESH

J'adhère !



66% déductibles des impôts sous réserve maintien dispositions fiscales

Reçu fiscal début 2022

⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01

⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : **Date naissance :**/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

Situation administrative, contrat, :

Déjà adhérent l'année précédente : .oui . .non .

Je déclare adhérer au SNUDI FO :

(Date et signature)

⇒ **Le montant de ma cotisation**

Pour les AESH, c'est un forfait annuel de : 42 €

(dont 22 € de carte confédérale).

⇒ **Je règle ma cotisation**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2021, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation, 6 versements maximum dans l'année civile

Par virement(s) 6 virements maximum dans l'année civile

Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebière / **IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155** / BIC CMCIFR2A

Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) :

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : maximum = 6 dans l'année civile

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org